



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 12 octobre 2021

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG
du mardi 12/10/2021 de 9h30 à 12h00.

Ordre du jour :

- 1) Introduction par le président du CNIG, Bertrand Monthubert
- 2) Présentation du projet de standard Accessibilité (Arnauld Gallais, CEREMA)
- 3) Avancées du GT Réseaux électriques (Guillaume Mallard, ENEDIS)
- 4) Avancées du GT Réseaux enterrés des eaux (Gilles Chuzeville, Grand Lyon)
- 5) Proposition de création d'un GT Risques (Gilles Cébéliu, IGN)
- 6) Proposition de création d'un GT AOP (Cécile Franchois, Chef d'Ecolab)
- 7) Divers

Accès aux présentations disponibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Date envisagée de la prochaine commission *Données* : **mardi 7 décembre 2021**

Date	Visa	Nom
Relecture	14/10/2021	Les participants.
Validation	19/10/2021	Bertrand Monthubert, président du CNIG
Participants – Organisme		

Bertrand Monthubert, président du CNIG	Gilles Guillouet – MTES
Pierre Laulier – secrétaire général du CNIG	Guillaume Malard – ENEDIS
Alix Marc – AITF	Guillaume Valtat – IGN
Anne Fromage-Mariette – OpenIG	Jean-Luc Sallaberry – FNCCR
Anne Sagot-Duvaurox – GIP ATGERI	Jerôme Aubret – Gigalis
Arnauld Gallais – CEREMA	Laurent Mer – Geofit
Bertrand Clergeot – OGE	Loïc Hay – FNCCR
Bruno Iratchet – Realia	Mickael Vadin – GéoGrand-Est
Damien Descoings – Plateforme Hauts de France	Muriel Larrouy – MTES/DMA
David Flamanc – MTES	Patrick Alayrangues – Altereo
Dimitri Sarafinof – IGN	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Fabrice Taillefumier – CRIGE Normandie	Servan Carré – MINT/DGSCGC
François Chirié – IGN	Stéphane Rolle – CRIGE PACA
Gilles Cebéliu – IGN	Thomas Mettey – IGN
Gilles Chuzeville – ASTEE et Grand-Lyon	Vincent Fabry – Plateforme Hauts de France

Compte rendu synthétique :

1) Introduction de Bertrand Monthubert, président du CNIG.

La réflexion autour de la relance du CNIG a été organisée à travers deux ateliers ouverts aux grands acteurs nationaux. Celui du 5 juillet avait pour objectif de dégager une organisation optimale du CNIG, de préciser les rôles et les articulations des futures commissions entre elles ou avec des entités régionales, nationales et internationales, en tenant compte de la participation des acteurs publics ou privés.

Le second atelier du 8 septembre a été consacré au périmètre et aux priorités du CNIG. Le rôle de conseil au gouvernement, dans la préparation des lois ou des indicateurs a été plébiscité. Des thématiques stratégiques comme la base Adresse ont été mises en avant.

Le conseil plénier du nouveau CNIG (au cours duquel seront validés les standards en attentes, pour certains depuis 2018) devrait se réunir avant la fin de l'année, mais sa tenue dépend de la disponibilité de la ministre du MTES, tutelle du CNIG. Des propositions complètes de réorganisation des commissions y sont prévues, processus indépendant du décret à venir pour établir le futur bureau.

La commission Données pourrait évoluer en commission des Standards...

2) Présentation du projet de standard Accessibilité

par Arnaud Gallais, CEREMA :

Projet de Standard disponible sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Le groupe de travail Accessibilité a été mandaté par le CNIG sous l'impulsion de la Loi LOM et ses décrets d'application... Animé par le CEREMA, il est piloté par la Direction ministérielle à l'Accessibilité (DMA)

Sa tâche est de répondre à la nécessité de spécifier, harmoniser, structurer et collecter les données utiles au cheminement des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PSH-PMR) dans les domaines voirie, espace public et ERP.

Le GT s'est attaché à les décrire de façon interopérable avec les données des transports structurées suivant le format d'échange NeTEx.

Le standard qui est soumis à validation est un standard de collecte de Données socles, une vingtaine de classes d'objets réunies par une modélisation classique. Il est de portée réglementaire, évolutif et adaptable aux besoins des collectivités.

Il a été finalisé après la résolution de 176 appels à commentaires et est doté d'un nouveau chapitre de qualification, directement issu du GT Quadogéo du CNIG : c'est une première !

Grace à lui l'homogénéisation des données ainsi que leur qualité doit permettre le développement de calculateurs d'itinéraire interopérables sur l'ensemble du territoire français. Les coûts en seront optimisés, pour la collecte et la gestion des données. De nouveaux services inclusifs pour l'utilisateur seront développés.

⇒ Le standard Accessibilité est validé en séance par la commission des Données.

Remarque :

Les échéances sont fixées dans la loi LOM et ses décrets.

Art.27 : « constituer des bases de données sur l'accessibilité de la voirie autour des points d'arrêts prioritaires de transport en commun (200m) d'ici décembre 2023 »

Pour les métropoles, c'est mai 2022 !

3) Avancées du GT StaR-Elec des réseaux électriques

Par Guillaume Malard (ENEDIS / Afigéo)

Le standard StaR-Elec en projet constitue une extension du standard de réseaux StaR-DT.

Il décrit les différents états d'un réseau électrique depuis l'expression de besoin des ouvrages à construire jusqu'à sa mise en exploitation. Il est construit autour d'un cas d'usage similaire au BIM pour le bâtiment et prévoit donc une interopérabilité avec le format IFC (les formats préconisés dans le StaR-Elec sont plutôt des formats géomatiques). La proximité avec le Géostandard d'éclairage extérieur « EclExt » est assumée pour la description de certains ouvrages de réseaux d'éclairage public.

La richesse de StaR-Elec, comparativement à StaR-DT, tient dans sa capacité à véhiculer des topologies détaillées des réseaux et une temporalité fine nécessaire à la gestion des chantiers.

Tous les réseaux électriques sont potentiellement concernés par ce standard : éclairage public, distribution, signalisation, transport. Les objets présents dans cette version de StaR-Elec concernent spécifiquement les réseaux de distribution et d'éclairage public mais sa modularité permettra une extension aux autres domaines aisément.

A vouloir contenter les besoins d'un large panel d'acteurs, le risque que le standard soit inexploitable existe. Pour prévenir ce danger, seule la partie commune des besoins exprimés est décrite. Les différents exploitants pourront enrichir ou appauvrir les exigences du modèle en fonction de leurs besoins réels et maîtriser leurs coûts. Une spécification d'application du standard par chaque MOA / Exploitant sera donc nécessaire.

Aussi, nous donnons une vision simplifiée du standard en présentant aux divers acteurs d'un projet les objets qui sont utiles uniquement. Par exemple, la description des schémas électriques internes aux armoires n'est pas présentée dans la vue dédiée aux géomètres-topographes, ces éléments ne concernant pas leur activité.

Les travaux qui ont débuté en 2019 touchent à leur fin, le GT prévoit le lancement d'un appel à commentaires de 2 mois sur une version stabilisée la semaine prochaine. Durant cet appel à commentaires, le GT animera un webinar pour permettre aux acteurs intéressés de bien appréhender le standard dans tous ses aspects.

4) Point sur le GT Réseaux enterrés des eaux

par Gilles Chuzeville, Grand Lyon :

Le groupe de travail Standards SIG pour les réseaux d'eau et d'assainissement travaille depuis Novembre 2020 sur l'évolution des modèles métiers de données SIG Eau & Assainissement sur la base du modèle RAEPA de la COVADIS.

Une dizaine d'ateliers se sont déroulés notamment pour analyser et partager les caractéristiques du modèle RAEPA, afin d'avoir une compréhension commune du modèle de départ.

Plus récemment, le groupe a travaillé sur l'élaboration d'une matrice des données par usage et profils d'utilisateurs afin d'aboutir à un descriptif des données répondant aux différents usages métiers d'un SIG. Ce travail est en cours.

Un 2ème atelier est lancé sur la méthodologie d'analyse des modèles métiers existants et identifiés.

Un dernier atelier est planifié pour un retour d'expériences sur la symbologie des réseaux d'eau et d'assainissement, livrable des premiers travaux du groupe de travail.

Depuis son mandat CNIG, le GT s'est élargi de la participation de nouveaux contributeurs, relecteurs (collectivités, prestataires, éditeurs SIG). Deux ans de travaux sont programmés !

[**Au sujet des 2 points de l'ordre du jour 5 et 6** : les futurs groupes de travail CNIG ont pour trait commun la modernisation de standards « COVADIS » interministériels et leur élargissement au niveau national.]

5) Proposition pour mandater un groupe de travail sur les standards Risques

Par Gilles Cébélieu (IGN)

Projet de mandat disponible sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

La MTE/DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) a lancé en 2021 un chantier de modernisation de ses standards liés à la description des « risques ». Ces derniers avaient été créés par la COVADIS afin d'harmoniser les données des différents producteurs, mais avant l'existence de la plateforme Géorisques, du Géoportail de l'Urbanisme (GpU), ou de l'Open data. Ils sont de fait anciens et largement utilisés.

Suite à une étude de cadrage menée de mai à septembre 2021, la DGPR a confié à l'IGN la tâche de mener à bien la réécriture de ces standards dans le cadre d'un groupe de travail CNIG. L'objectif est de les faire évoluer vers des standards d'échanges (diffusion comprise), en s'appuyant sur les autres standards existants au niveau national et européen et de passer d'une logique orientée « procédures » à une conception centrée autour des objets métiers (Aléas, Enjeux, ...). Le groupe de travail devra aussi prendre en compte les processus de circulation existants et évaluer les impacts du déploiement des nouveaux standards sur les systèmes en place et en devenir de façon à anticiper et faciliter la reprise de l'existant.

De nombreuses organisations partenaires, dont certaines ont déjà été associées aux travaux préliminaires de cadrage pourront y participer (SRT, SRNH, DDT, DREAL, SNUM, CGDD, DGALN/DHUP, CEREMA, BRGM, INERIS, OIEau, FNCCR, France Dignes...), ainsi que les collectivités territoriales ou tous autres organismes intéressés et volontaires.

Sous réserve de révision de périmètre par le groupe de travail, les nouveaux standards risques viseront à décrire les six thèmes métiers suivants : Périmètre, Zonage réglementaire, Aléas, Enjeux, Infos administratives et Documents.

Le calendrier proposé devrait permettre d'avoir des premiers standards proposés à validation avant l'été 2023 !

⇒ Le GT de modernisation des standards sur les Risques «COVADIS» est validé

Remarques :

Guillaume Leseq (MTES), qui avait présenté ce sujet lors de la dernière commission Données et avait lancé l'étude de besoins cet été, a cédé sa place à Pascal Lagrabe.

6) Proposition de création d'un groupe de travail Appellation d'Origine Protégée

Par Cécile Franchois (INAO),

Projet de mandat disponible sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Suite à la numérisation des données des délimitations des aires classées en appellation d'origine protégée (AOP) ou en indication géographique protégée (IGP), l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) et la COVADIS ont validé et publié un standard dénommé « Produits AOP-IGP » en 2010.

Depuis lors, l'INAO s'est doté d'une véritable base de données géographiques, interopérable et dont les données produites sont structurées différemment. Ces évolutions, ainsi que les modes de diffusion de cette donnée ont eu pour conséquence l'obsolescence du standard « Produits AOP-IGP » qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour notamment pour ses utilisateurs issus de sociétés privées comme des autres services publics.

La COVADIS ayant été dissoute, il revient désormais au CNIG d'effectuer cette mise à jour. Un appel à contribution va donc être lancé avec pour objectif la publication d'une deuxième version du standard en 2022.

⇒ La création du groupe de travail pour un nouveau standard CNIG AOP est validé

Remarques communes pour ces 2 sujets (points 5 et 6) :

- Les lois concernant les obligations doivent être signalées dans les mandats, (si possible avec la reproduction des extraits d'articles explicites)
Par exemple, celui demandant de fournir les AOP aux communes...
- Les plateformes et acteurs régionaux s'interrogent sur les éléments de partage et sont prêts à relayer la recherche d'éventuels participants pour ces groupes de travail.

⇒ Tous les acteurs intéressés par ces sujets sont invités à contacter les animateurs de ces GT ou le CNIG pour participer à ces travaux !

7) Divers

Tous les acteurs sont invités à contacter le CNIG pour participer au Groupe de Travail ERP qui se réunira pour la première fois en visio le 15 novembre à 14h00.

La loi de mobilité demande aux collectivités des déclarations s'appuyant sur les ERP de leurs territoires. Il s'agit de définir les critères minimum permettant une harmonisation nationale dans l'identification des Etablissement Recevant du Public.

La thématique ERP s'avère l'exemple type d'un sujet complexe et interministériel à traiter. La première étape est une définition minimale de l'harmonisation à obtenir.

Ensuite, les questions de standard, création d'une base nationale mise à jour annuellement, ou même d'un éventuel modèle économique à créer entre les acteurs nationaux pourraient se poser.

⇒ Le CNIG se réorganise justement pour traiter ces cas de façon structurelle.

- Date de la prochaine commission Données : le mardi 7 décembre